

Fraternité



Certificat d'inclusion à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel

En application de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'élément

Les savoir-faire et la culture du craquelin de Haute-Bretagne

est inclus à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel depuis le 4 juin 2024.

L'inclusion à cet Inventaire contribue à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et à la réalisation des droits culturels, dans le respect de l'exigence de développement durable et de la diversité culturelle.

Numéro d'Inventaire 2024_67717_INV_PCI_FRANCE_00534 La ministre de la Culture